



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Minitel

Question écrite n° 60680

Texte de la question

M Jean-Jacques Jegou demande à M le ministre des postes et télécommunications de lui préciser si c'est à bon droit et conformément aux engagements pris après la réforme des PTT que France Telecom a décidé de ne plus distribuer gratuitement le Minitel.

Texte de la réponse

Reponse. - Selon le dispositif applicable sur l'ensemble du territoire, France Telecom offre, sans redevance supplémentaire, le Minitel 1 en lieu et place des pages blanches de l'annuaire papier aux abonnés qui le souhaitent. Si, exceptionnellement, ce type de Minitel n'est pas disponible, un Minitel 2 est prêt sans frais à l'utilisateur pour une période allant jusqu'à deux mois, pendant laquelle il peut venir l'échanger contre un Minitel 1 dès que ce dernier est à nouveau disponible.

Données clés

Auteur : [M. Jegou Jean-Jacques](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60680

Rubrique : Téléphone

Ministère interrogé : postes et télécommunications

Ministère attributaire : postes et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1992, page 3623